



VITICULTURE

Hors-série – Bilan de campagne 2021



PRESENTATION DU RESEAU

SOMMAIRE

Bilan climatique
Phénologie
Maladies
Ravageurs

ANIMATEUR FILIERE : CRVI
Rédacteurs : Gilles Salva (CRVI) et Anne-Gaëlle Dubreuil-Lachaud (CA2B)



Structures partenaires :
CA2B, SCA UVIB, Domaine Comte Peraldi, Clos Capitoro, CAP, CANICO

Directeur de publication :
Jean François SAMMARCELLI
Président de la Chambre d'Agriculture de Corse
Route du stade
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>

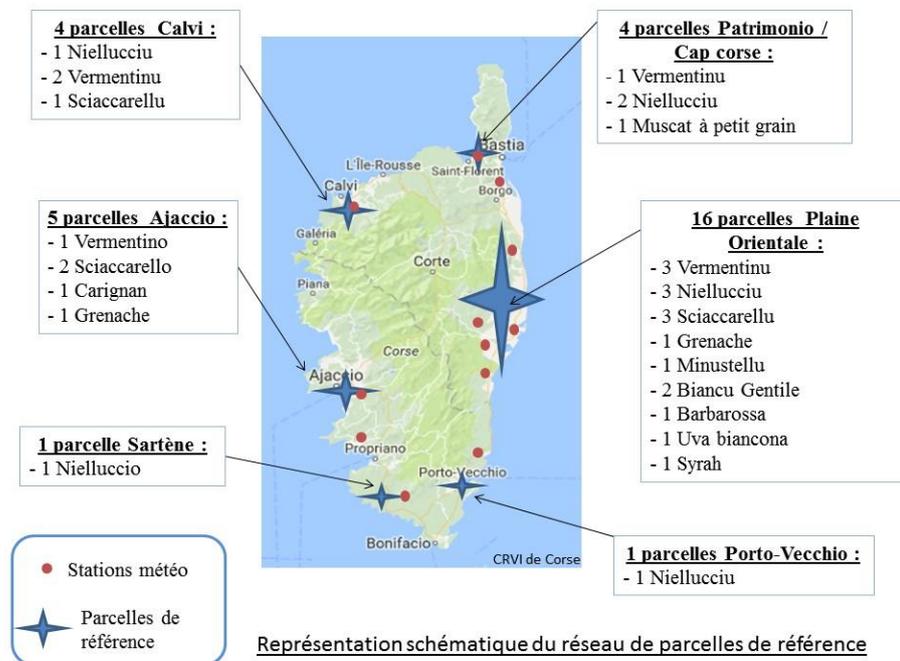
Crédit photo : CRVI de Corse,



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.

Les parcelles fixes

Le réseau est composé de 31 parcelles fixes réparties sur l'ensemble du vignoble Corse et complantées en cépages représentatifs de la viticulture de l'île, à savoir essentiellement : Niellucciu, Vermentinu, Sciaccarellu, Muscat à petit grain, Grenache, Biancu Gentile.



Les parcelles flottantes

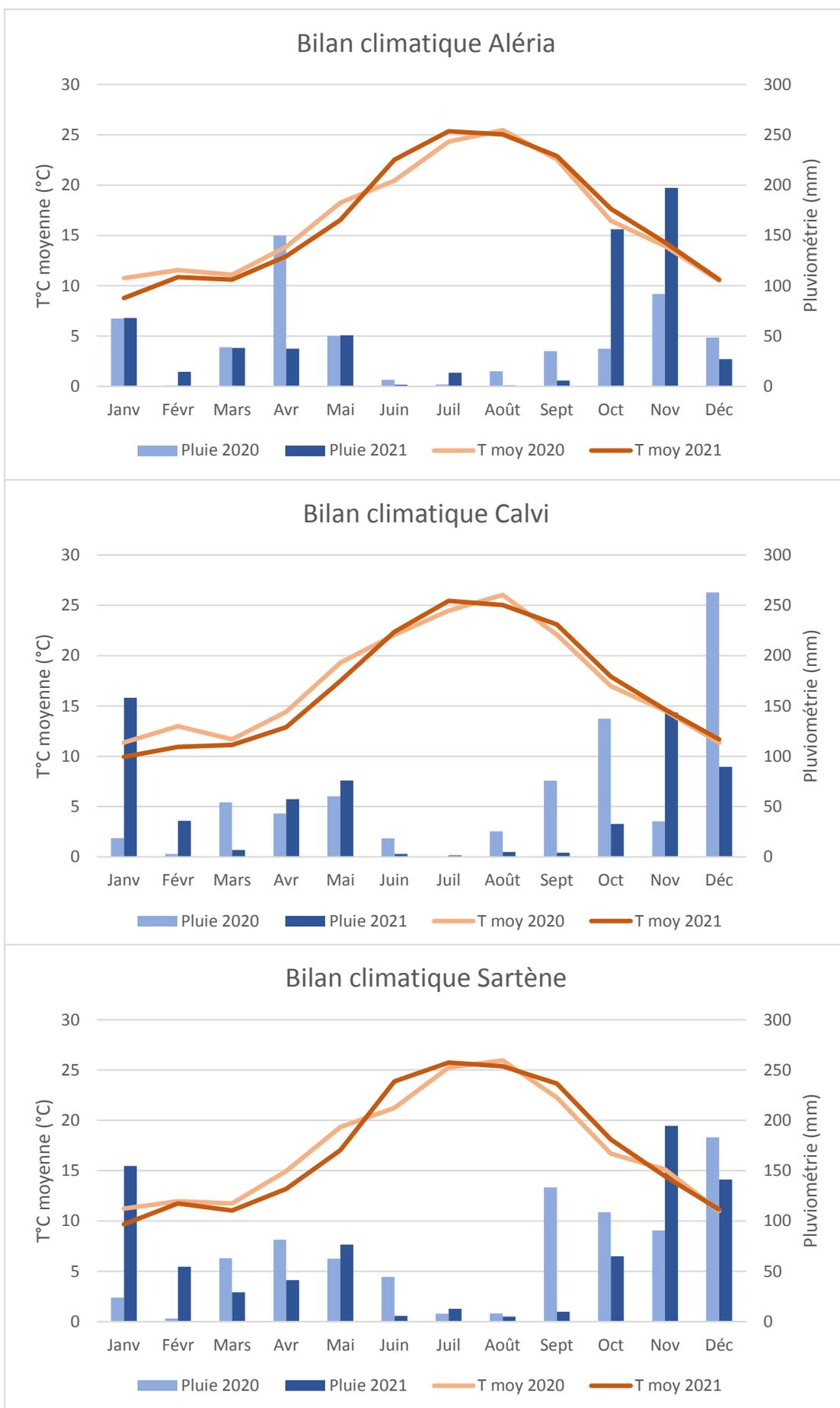
Aux parcelles de référence s'ajoutent des parcelles dites « flottantes ». Ces parcelles font l'objet d'observations ponctuelles de la part d'observateurs réguliers ou occasionnels. Les informations qui en sont issues peuvent être intégrées dans le BSV, elles sont alors signalées par la mention « hors réseau BSV ».

Les suivis biologiques

Les suivis sont effectués tout au long de la période végétative de la vigne, du débourrement à la maturation des baies. Les principaux bio-agresseurs sont observés selon les protocoles de surveillance validés au niveau national : observations visuelles pour les maladies cryptogamiques (mildiou, oïdium, pourriture grise, maladies du bois) et autres bio-agresseurs (tordeuses, cochenilles, pyrale des agrumes, cicadelles...), complétées par des relevés de pièges pour les tordeuses de la grappe et pyrale des agrumes.

FACTEURS DE RISQUES PHYTOSANITAIRES

- Bilan climatique 2021



Octobre 2020 à mars 2021 :

Les pluies furent suffisamment abondantes, réparties surtout entre novembre et février, pour reconstituer les réserves en eau du sol essentielles au débourrement.

Les températures hivernales, quant à elles, furent bien plus fraîches que lors du millésime précédent, entraînant un retard au débourrement d'environ 10 jours.

Avril – mai 2021 :

Le gel survenu dans la nuit du 7 au 8 avril (-2°C à -6°C) a provoqué d'importants dégâts, particulièrement en Corse du sud (Figari, Sartène, et Cauro dans une moindre mesure). Localement, 100% de la pousse du moment fut détruite.

Par la suite, les températures sont restées fraîches pour la saison, jusqu'à fin mai, ce qui a accentué le ralentissement de la végétation prenant un aspect retombant et aux couleurs pâles.

Lors de cette période, des épisodes pluvieux se sont produits régulièrement, pour un cumul allant de 30 à 90 mm selon les régions, favorable au développement du mildiou.

Juin à septembre 2021 :

Ces quatre mois furent marqués par une absence de précipitations et des températures plus élevées que lors du millésime 2020 (excepté le mois d'août). Ces conditions ont permis l'arrêt, sauf exceptions, de l'évolution du mildiou, mais de nombreuses parcelles ont souffert de cette sécheresse persistante qui a contribué à la diminution du volume de récolte, particulièrement sur cépages sensibles comme le Sciaccarellu ou le Grenache.

• Stades phénologiques

Le débourrement a débuté avec environ 10 jours de retard par rapport à 2020, soit mi-mars pour les parcelles les plus précoces, fin mars début avril en général. Ce retard s'est accentué au printemps, jusqu'à la floraison qui a eu lieu entre la mi-mai pour le Niellucciu et la mi-juin pour le Vermentinu et autres cépages tardifs. Par ailleurs, les températures exceptionnellement basses des mois d'avril et mai ont pu entraîner, de manière hétérogène, des phénomènes de filage (transformation des inflorescences en vrilles), de coulure et de millerandage sur Sciaccarellu et Grenache.

La véraison a commencé à se manifester à partir du 10-20 juillet (Niellucciu, Grenache en secteur précoce).

Hormis pour quelques parcelles précoces de Biancu Gentile, Muscat, Pinot noir, Sciaccarellu ou même Vermentinu récoltées mi-août, les vendanges ont véritablement démarré à partir de fin août–début septembre pour les rosés, puis les blancs, avec de fortes disparités entre régions (AOP villages / AOP générique / IGP). La maturité phénologique recherchée pour les rouges a été atteinte dès la mi-septembre.

Dans l'ensemble, les vendanges se sont étalées de mi-août à fin septembre, malgré un léger retard par rapport au millésime 2020 qui avait vu sa maturation traîner en longueur.

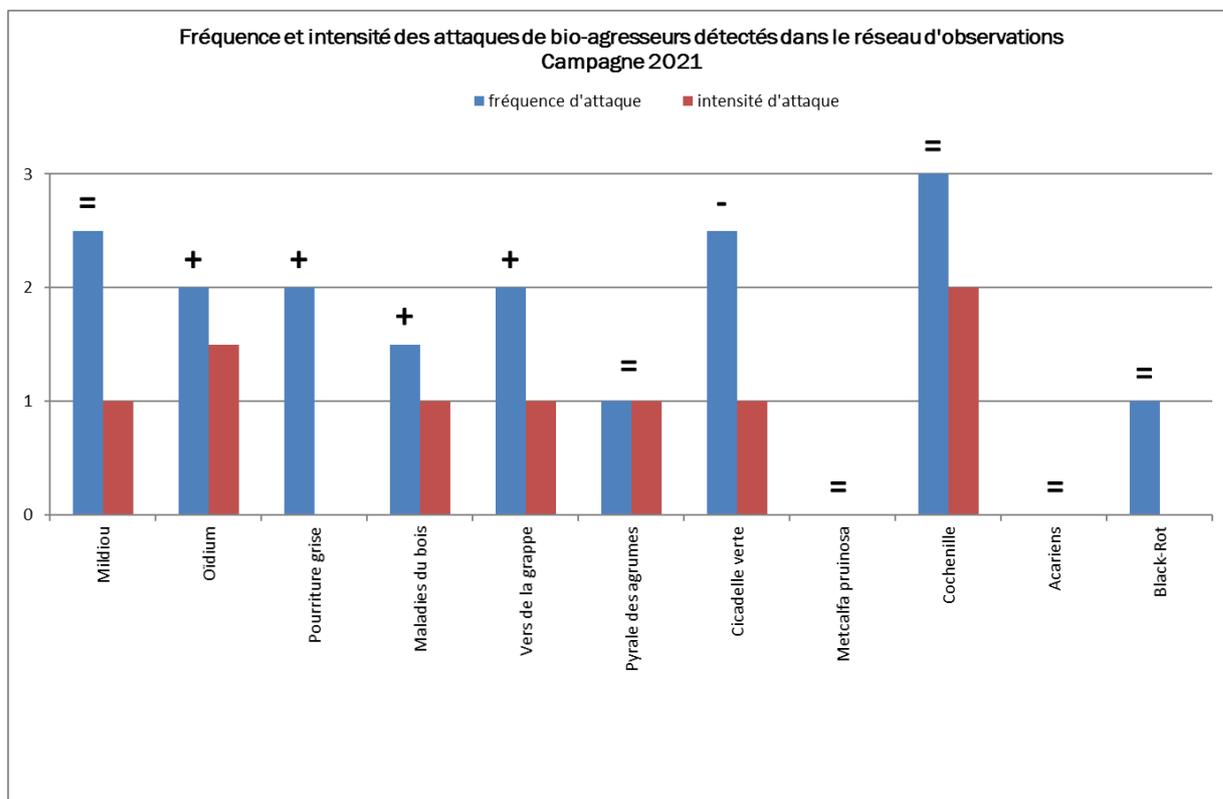
PRESSION BIOTIQUE

Que ce soit au niveau des ravageurs ou maladies, la pression sanitaire a dans l'ensemble été maîtrisée lors de la campagne 2021.

On relève cependant, localement, des attaques de mildiou et oïdium qui ont pu perdurer, ainsi que des invasions tardives de pyrale des agrumes dans l'extrême sud de l'île.

Le schéma page suivante résume la situation sanitaire en comparaison au millésime 2020.

La gravité des symptômes combine la fréquence et l'intensité de l'attaque sur les parcelles touchées. Ces paramètres reflètent la pression sanitaire de l'année, sans prendre en compte la mise en œuvre des différentes stratégies de protection.



Légende :

Fréquence = régularité des dégâts observés

Intensité = gravité des dégâts observés

Niveaux d'attaque de nul = 0 à fort = 3

+, - et = : évolution de la pression par rapport à l'année antérieure

BILAN SANITAIRE - MALADIES

• Mildiou

Le mildiou est apparu sur feuilles fin avril sur Niellucciu (côte orientale), pour gagner timidement les cépages Grenache, Chardonnay et Cinsault, en côte orientale mais aussi en Balagne et dans la région ajaccienne. Fin mai – début juin, surviennent les premiers symptômes sur grappes ainsi qu'une généralisation des foyers en tous secteurs et tous cépages, y compris le Vermentinu et le Sciaccarellu. Néanmoins, sauf exception et en cas de défaut de protection phytosanitaire, les intensités d'attaque ont été relativement faibles.

La pression du champignon, moyenne à forte en début de campagne du fait de la succession des pluies printanières, n'a ensuite cessé de diminuer à la faveur de la sécheresse qui a persisté jusqu'aux vendanges.

En résumé, les conditions climatiques du printemps laissaient craindre un caractère épidémique intense, mais le mildiou s'est avéré moins virulent que prévu par la suite. Quelques situations ont tout de même été difficiles à gérer.

• Oïdium

Les premiers symptômes sont apparus fin mai-début juin sur Niellucciu à Patrimonio et Vermentinu sur la côte orientale, puis sur Grenache et Vermentinu en Balagne. Les grappes sont à ce moment bien épargnées, les fréquences et intensités d'attaque faibles.

En juin, la maladie gagne toutes les microrégions de l'île, les cépages sensibles comme le Niellucciu et le Biancu Gentile, mais aussi le Grenache, étant particulièrement touchés sur feuilles comme sur grappes.

Au final, grâce à une protection phytosanitaire adaptée, les dégâts ont été moyens à faibles en Balagne et sur la côte orientale, pour les cépages sensibles, le Sciaccarellu et le Vermentinu étant dans l'ensemble bien épargnés.

A Patrimonio et Ajaccio, les dégâts sur grappes ont été faibles. L'épisode de gel au printemps a aussi décalé le cycle végétatif des vignes concernées, rendant la protection plus difficile entraînant des attaques parfois tardives et intenses.

De manière générale, le risque oïdium a été moyen à élevé sur l'ensemble de l'île, mais sans impact notable sur la qualité de la récolte.

- **Maladies du bois**

Les premières manifestations de forme lente liées aux maladies du bois, Esca essentiellement, sont apparues mi-juin, la forme apoplectique à partir de début juillet. Les symptômes se sont intensifiés jusqu'aux vendanges et ont été plus nombreux qu'en 2020, sans toutefois atteindre des niveaux préoccupants, comme en 2016 par exemple.

- **Pourriture grise**

Une première vague de contaminations a eu lieu courant mai, principalement sur feuilles de Niellucciu et Grenache mais sans impact sur les inflorescences. L'humidité entretenue par les petites pluies de septembre a de nouveau engendré des attaques, notamment sur grappes à Patrimonio, précipitant la récolte de quelques parcelles. Ces cas isolés ne reflètent cependant pas une bonne maîtrise du champignon dans l'ensemble du vignoble.

BILAN SANITAIRE - RAVAGEURS

- **Vers de la grappe**

La première génération d'Eudémis a été une fois de plus très discrète, de rares glomérules étant dénombrés sur la côte orientale mi-mai.

Les 2nde et 3^{ème}e générations ont été plus présentes dans le vignoble et les perforations plus nombreuses qu'en 2020, notamment sur Vermentinu en côte orientale. Mais les niveaux d'attaque sont restés relativement faibles, ne justifiant que rarement d'interventions spécifiques. La pression est restée faible tout au long de la campagne.

La mise en place de la confusion sexuelle est une pratique de plus en plus répandue dans le vignoble, ce qui facilite la maîtrise de ce ravageur.

- **Pyrale des agrumes**

La pyrale des agrumes est en recrudescence depuis 4 à 5 ans sur l'ensemble du vignoble.

Cette année, les premières captures de papillons ont été plus tardives qu'en 2020, à la fin du mois de mai, et les foyers de larves à partir de début juillet. La présence de ce nouveau ravageur est en relation étroite avec celle des cochenilles farineuses.

Les parcelles impactées sont complantées essentiellement de cépages vigoureux à grappes compactes (Niellucciu, Muscat, Grenache, Biancu Gentile, Syrah), surtout si elles sont conduites en agriculture biologique.

Si le vignoble a connu moins de dégâts que dans un passé récent (comme en 2019), de fortes attaques tardives et subites se sont produites sur Niellucciu dans l'extrême sud à l'approche des vendanges, ainsi que, dans une moindre mesure, sur Syrah à Patrimonio. Ces attaques sont parfois accompagnées d'extension de pourriture acide, obligeant les viticulteurs à précipiter les récoltes et effectuer un tri à la parcelle.

- **Cicadelle verte**

Après l'année 2020, qui fait office de référence en termes de dégâts provoqués sur le feuillage, un groupe de travail constitué de techniciens de la filière fut créé pour trouver des solutions à cet insecte en voie d'extension. En parallèle, de nombreux viticulteurs ont mis en place une lutte préventive à base d'argile pour freiner les populations.

Effet de ces mesures ou effet millésime, toujours est-il que les dégâts dus aux grillures du feuillage, même s'ils furent nombreux à la fin du cycle végétatif (Vermentinu, Grenache sur la côte orientale notamment) ont été bien moindres qu'en 2020.

- **Cochenilles farineuses**

Ce ravageur est en recrudescence depuis quelques années. Sa présence est fortement liée à celle des fourmis, et favorise l'installation de Cryptoblabes. Les larves sont visibles sous l'écorce des ceps fin mai, et colonisent ensuite les grappes dès la mi-juin, entraînant la présence de miellat en juillet.

Comme en 2020, la cochenille s'est surtout développée en Balagne (Grenache, Niellucciu), sur certains secteurs de la côte orientale, ainsi qu'à Patrimonio.

- **Cicadelle de la Flavescence dorée**

Au regard des prospections réalisées chaque année par la FREDON Corse, la commission interdépartementale de suivi de la Flavescence dorée prend des décisions concernant la liste des communes « contaminées » (3 traitements obligatoires) ou « à protection immédiate » (2 traitements obligatoires) figurant dans les arrêtés préfectoraux.

Attention : la réglementation a évolué (cf. arrêté du 27 avril 2021). A partir de 2022, elle se traduit par de nouvelles règles de surveillance et de lutte, impliquant la responsabilité des professionnels, et introduit la notion de « zone délimitée », qui regroupe une zone infestée et une zone tampon d'un rayon minimal de 500 mètres. Les autres zones sont considérées « exemptes ».

Les zones délimitées sont établies par arrêté du préfet de région. Elles peuvent être modifiées en fonction de l'issue des prospections réalisées sur plusieurs années.

→ Se rapprocher de la DRAAF pour plus de renseignements.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.